Département du Calvados
Arrondissement de Bayeux
Canton de
Courseulles-sur-Mer

**Commune d'ASNELLES**

**COMPTE-RENDU**
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**du 5 décembre 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 12 – présents : 12 - votants : 12

L'an deux mil seize, le cinq décembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM Vladimir Félicijan, Gérard Pouchain, Evelyne Lamandé, Maryse Monnier, Clairette Sohier, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, François Godmet, Michèle Motir, Aurélien Quesnel, Viviane Victor.

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne Lamandé

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de présenter 4 points de délibération supplémentaires. Le conseil accepte à l'unanimité.*

**2016-70 : Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes**

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu la délibération 2014-57 du conseil communautaire du 22 novembre 2014,
Vu le rapport approuvé par la commission locale d'évaluation des charges transférées le 12 novembre 2016,

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Bessin Seulles et Mer qui a vocation à modifier les attributions de compensation suite au transfert des compétences scolaire et office de tourisme.

Il est expliqué que le rapport présenté doit permettre une élaboration des budgets communaux et intercommunal 2017, au plus près des compétences exercées par chacune des parties, et éviter des flux financiers trop importants en fin d'année 2017 qui pourraient obérer les trésoreries des collectivités. Une réévaluation aura lieu après que la communauté de communes ait exercé les compétences transférées durant une année budgétaire.

**Evolution des attributions de compensation proposées par le rapport :**

| Commune | Attribution de compensation 2016 | Dépenses compétence scolaire transférée | Dépenses compétence office de tourisme transférée | Attribution de compensation 2017 à verser ou à percevoir |
|---|---|---|---|---|
| Asnelles | 26 166 € | 59 179 € | 6 900 € | -39 913 € |
| Banville | 15 743 € | 119 826 € | 0 € | -104 083 € |
| Bazenville | 5 118 € | 8 294 € | 0 € | -3 176 € |
| Crépon | 26 449 € | 8 680 € | 0 € | 17 769 € |
| Graye s/Mer | 16 067 € | 97 787 € | 2 010 € | -83 730 € |
| Meuvaines | 2 978 € | 3 600 € | 0 € | -622 € |
| Sainte-Croix s/Mer | 3 551 € | 26 025 € | 0 € | -22 474 € |
| Ver s/Mer | **55 676 €** | **272 705 €** | **23 583 €** | **-240 612 €** |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

**2016-71 : Transfert du personnel du SIPAZACAM**

Vu la délibération du SIPAZACAM en date du 15 septembre 2016, prononçant la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Zone d'Activités Conchylicoles d'Asnelles-Meuvaines,
Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2016, approuvant cette dissolution,
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Meuvaines, en date du 28 octobre 2016, approuvant cette dissolution,
Sachant que le SIPAZACAM a déposé auprès du centre de gestion, un dossier relatif au transfert de son personnel, soit un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe, à raison de 4 heures hebdomadaires,
Monsieur le Maire rappelle que, conformément au CGCT, la répartition du personnel entre les communes membres, est soumise, pour avis, aux commissions administratives paritaires compétentes. Elle ne peut donner lieu à un dégagement des cadres, et les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes.
Considérant que les communes membres souhaitent se répartir l'emploi en cours à hauteur de 50 % chacune,
Considérant l'arrêté en date du 1er juin 2007, nommant l'agent au sein du SIPAZACAM,
Considérant l'arrêté du 7 juillet 2015 relatif à la dernière situation de l'agent,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil :

- accepte le transfert du personnel du SIPAZACAM, soit un agent,
- crée un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à raison de 2 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2017,
- dit que la rémunération sera basée sur l'indice brut 351, indice majoré 328 et que les droits acquis sont conservés.

**2016-72 : Travaux de la rue de Southampton**

Considérant la délibération du 21 février 2013 relative à la réfection de la voirie d'une partie de la rue de Southampton,
Considérant la convention de groupement de commande pour le marché de travaux de voirie du 17 avril 2015,
Monsieur le Maire expose que les travaux ont été revus, et notamment au niveau des bordures et caniveaux, ce qui implique des coûts supplémentaires.
Le montant définitif s'élève donc à 48 757,41 € HT contre 42 706,68 € HT en 2013.

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le marché de travaux pour la réfection de la rue de Southampton, dans sa partie comprise entre la place Sir Alexander Stanier et le boulevard de la Mer, pour un montant de 48 757,41 € HT.

**2016-73-1 : Décision modificative sur le budget camping**

Lors de l'élaboration des budgets, il avait été provisionné la somme de 35 200 € pour le recouvrement des salaires concernant la gestion du camping lors de la saison 2016. Après ajustement, il s'avère que la dépense a été de 37 134 €.
Monsieur le Maire propose une décision modificative pour permettre de recouvrer la totalité de la dépense.

**DM 1**

Le conseil accepte de modifier le budget camping de la manière suivante :

la somme de 1934 euros sera virée de l'article 678 - autres charges exceptionnelles à l'article 62871 - remboursement de frais à la collectivité de rattachement.

**2016-73-2 : Décisions modificatives sur le budget camping**

Les modalités de paiement offertes au campeurs induisent des frais bancaires, à savoir les paiements par carte de crédit et les paiements par chèques vacances ANCV.
Monsieur le Maire propose d'ajuster le budget pour effectuer le paiement de ces frais.

**DM 2**

Le conseil accepte de modifier le budget de la manière suivante :

la somme de 300 euros sera virée de l'article 678 - autres charges exceptionnelles à l'article 658 - charges diverses de la gestion courante.

**2016-74 : Convention relative au contrôle de légalité dématérialisé**

Vu les articles L 2131-1, et R 2131-1 à R 2131-4 du CGCT,
Considérant que la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité permet de transmettre instantanément à la préfecture les actes tels que les arrêtés municipaux, les délibérations, les marchés publics entre autres, et de recevoir en temps réel un accusé de réception rendant l'acte exécutoire,

Considérant que la collectivité qui décide de transmettre par voie électronique tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité doit choisir un opérateur de transmission homologué et signer une convention avec le Préfet,

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la télétransmission des actes.

Le conseil décide à l'unanimité :
- de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Préfet,
- d'accepter le devis de Berger Levrault d'un montant de 69,96 € HT pour l'abonnement annuel, 450 € HT pour le certificat électronique et 340 € HT pour la mise en service et l'ouverture du compte BLES.

**2016-75 : Redéfinition du cadre juridique du contrat liant la commune à l'association des Amis de la Grange à Dîme**

Vu la délibération du 28 janvier 2010,
Vu la délibération du 16 février 2010,
Vu le bail emphytéotique administratif des 15 et 27 octobre 2010,
Considérant la demande formulée par l'association des Amis de la Grange à Dîme, de résilier le bail en raison de la difficulté à mobiliser des fonds pour poursuivre les travaux de réhabilitation du bâtiment,
Sachant que les dépenses de fonctionnement resteraient à la charge de l'association, ainsi que les frais d'actes,

Monsieur le Maire propose une réflexion sur la faisabilité, les modalités et les conséquences pour la commune de la rupture de ce contrat.

Les membres du conseil d'administration de l'association des Amis de la Grange à Dîme, à savoir MM Pouchain et Godmet s'étant abstenus, et après en avoir délibéré, le conseil décide, par 10 voix pour, d'autoriser M. le Maire à poursuivre l'examen de cette demande de résiliation.

**2016-76 : Acquisition de vaisselle pour la salle des fêtes**

Monsieur le Maire précise que la vaisselle proposée dans le cadre de la location de la salle des fêtes présente une vétusté importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :
- renouveler les assiettes plates et assiettes à dessert
- accepter le devis de Henri Julien pour un montant de 546 € HT
- inscrire cette dépense en investissement à l'article 2188 - autres immobilisations corporelles du budget communal 2017.

**2016-77 : Dépôt de garantie d'un logement de la rue de Southampton**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la locataire du 1er étage, 14 rue de Southampton, a rendu son appartement.
Sachant que la commune a payé une facture de serrurerie d'un montant de 145,20 € pour la réparation de la porte d'entrée dégradée par cette personne,

Monsieur le Maire demande de soustraire ce montant au remboursement du dépôt de garantie de 350 €.

Le conseil décide :
- de rembourser la somme de 204,80 euros en faveur de Mme Kourouma,
- de verser ce montant au gestionnaire des logements communaux, soit la SCP Raux, Garnier, Englhard, Bloche,
- d'imputer cette dépense à l'article 165 - dépôts et cautionnements reçus.

**2016-78 : Participation financière au spectacle de Noël**

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes paie le spectacle de l'Arbre de Noël pour les enfants, et sollicite la participation de la commune à hauteur de la moitié du coût de la représentation qui s'élève à 650 €.

Le conseil décide :
- de participer financièrement au spectacle de l'Arbre de Noël,
- de rembourser le Comité des Fêtes à hauteur de 325 € sur présentation de la facture du prestataire,
- d'inscrire cette dépense à l'article 6232 - fêtes et cérémonies.

**2016-79 : Acquisition de matériel pour la bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle que la fille de Maurice Schumann et la famille de Kenneth Pritchard ont fait don à la commune d'une somme de 3000 euros en vue d'aménager une bibliothèque.
Monsieur le Maire informe que le centre de vacances *les Tamaris* offre d'accueillir une partie du fonds Maurice Schumann, consultable par les résidents et par tout public.
Pour ce faire, la commune aurait à charge d'acquérir le mobilier nécessaire, à savoir des étagères, un ordinateur, un logiciel et une plaque signalétique à poser côté digue Charles Hargrove, sachant que ce matériel resterait la propriété de la commune.
La nouvelle intercommunalité, ayant la compétence "culture" pourrait permettre d'élargir la mise à disposition du fonds Maurice Schumann ultérieurement.

Le conseil, à l'unanimité, :
1. décide :
   - de retenir l'offre des Tamaris, d'aménager une salle pour mettre une partie des livres de Maurice Schumann à la disposition du public,
   - de désigner Monsieur le Maire pour signer la convention entre la commune et le centre,
   - d'inscrire la dépense d'acquisition des étagères d'un montant de 1108 euros à l'article 2135 - installations générales, agencements, sur le budget 2017.
2. remercie vivement M. Philippe Cevaer, Mme Béatrice Schumann et la famille Pritchard.

**2016-80 : Abonnement au journal *le Bessin libre***

Monsieur le Maire propose d'abonner la commune au journal *le Bessin libre*, en raison des diverses manifestations ou informations relayées par la correspondante du secteur.

Le conseil décide :

- de prendre un abonnement au journal *le Bessin libre*,
- d'inscrire la dépense d'un montant de 74€ à l'article 6182 - documentation générale et technique.

**2016-81 : Demande d'aide financière de la commune de Laucourt**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Bertrand Bayard, maire de la commune de Laucourt située dans la Somme, sollicitant une aide suite au jugement rendu par le tribunal administratif d'Amiens et la cour administrative d'appel de Douai.
En 2009, deux bénévoles avaient proposé d'élaguer des arbres sur la place publique. Mais, à la suite d'un accident au cours de ce travail, l'un des deux hommes est décédé et l'autre grièvement blessé.
Les pourvois en cassation n'ont pas été admis.
Cette commune est, par conséquent, condamnée à verser une indemnité aux familles. La somme à payer s'élève à 416 986,37 €, les intérêts continuent de courir, et le règlement est exigé en un seul versement.
Laucourt, petite commune de 197 habitants, n'a pas la capacité financière pour honorer ses dettes, et les organismes sollicités la renvoient à sa condamnation.

Le conseil décide de témoigner son soutien au conseil municipal de la commune de Laucourt, et de lui verser la somme de 150 € par le biais de la trésorerie de Roye.

**2016-82 : Présentation du RPQS**

Monsieur le Maire rappelle que le CGCT impose par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.
Le présent rapport est public, et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation du rapport de l'année 2015, le conseil municipal :

- **Adopte** ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

- **Décide** de mettre ce rapport 2015 sur le site www.services.eaufrance.fr

**2016-83 : Gratifications en faveur des employés communaux**

Monsieur le Maire propose de renouveler la remise d'une gratification au personnel communal en remerciement du travail effectué.

Le conseil décide :

- d'attribuer la somme de 60 € à chaque agent sous la forme d'une carte cadeau,
- ces cartes seront acquises auprès de l'enseigne La Poste,
- de remettre une carte à chacun des agents suivants : Jessica Allard, Anthony Beaune, Florence Beaune, Ludovic Choplet, Sylvain Dufour, Thierry Dufour, Noëlle Masson, Thierry Viel,
- d'imputer cette dépense à l'article 6232 - fêtes et cérémonies.

**2016-84 : Travaux rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la rue de l'Eglise étant classée voirie d'intérêt communautaire, les travaux de réfection de la chaussée ont été pris en charge par la communauté de communes.
Dans ce cadre, et notamment selon la convention concernant le groupement de commandes coordonné par BSM, il a été proposé de prévoir la réfection des caniveaux et accotements.
Le conseil décide :

- d'accepter la réfection des caniveaux et accotements de la rue de l'Eglise, dans sa partie comprise en agglomération depuis la rue des Pérelles vers la RD 65,
- d'inscrire la dépense d'un montant de 6200 € HT au budget 2017,
- d'imputer cette dépense à l'article 2151 - réseaux de voirie.

**2016-85 : Participation du Club Asnellois aux charges de fonctionnement de la salle des fêtes**

L'association "Club Asnellois la Belle Plage", au titre de la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes qui lui est octroyée pour ses réunions bimensuelles, a émis le souhait de participer aux charges de consommation des énergies.

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 65 €, et affecte cette somme à l'article 758 - produits divers de gestion courante.

**Mise en oeuvre du décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 dans l'élaboration du PLU**

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I$^{er}$ du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme permet d'assouplir les modalités réglementaires de ce dernier.

Le conseil municipal souhaitant prendre avis auprès du juriste retenu pour l'élaboration du PLU, reporte cette délibération.

**Adhésion au comité d'action sociale**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à un comité d'action sociale.
Le conseil souhaite reporter cette décision afin de recueillir davantage de précisions.

**INFORMATIONS DU MAIRE :**

→ Agence postale communale : la mise en place de l'agence postale dans les locaux de la mairie est à l'étude. Elle devrait ouvrir début mars 2017. Les boîtes postales seront supprimées mais le service "poste restante" sera maintenu.
Un seul agent administratif sera en charge de cet emploi, l'agence fermera donc lors de ses vacances.
Monsieur le Maire explique que la confidentialité sera préservée lors des retraits d'argent car l'agent chargé de l'accueil n'aura aucun accès aux comptes, ces retraits se faisant en liaison avec le bureau de Poste de Courseulles.
L'actuel bureau de Poste sera transformé en appartement.

→ La quinzaine commerciale a débuté. Les élus se répartissent les tâches en vue du marché de Noël, le samedi 17 décembre.

Tous les points de délibération ayant été abordés, la séance est levée à 22h35.
Suivent les signatures

Affichage effectué le 8 décembre 2016
Le Maire, M. Alain SCRIBE